



Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Arménie 2023-2026

En novembre 2022, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté le Plan d'action pour l'Arménie 2023-2026, fruit d'un dialogue étroit avec les autorités arméniennes. S'appuyant sur un financement garanti de **19,2 millions d'euros**, couvrant **89 % de ses besoins totaux**, le Plan d'action renforce les progrès de l'Arménie vers le respect des normes européennes et l'approfondissement de ses réformes démocratiques. Depuis 2023, la coopération technique s'est élargie pour relever des défis urgents, notamment en **réponse à l'afflux massif de réfugiés**, tout en soutenant des réformes globales dans les domaines de la justice, des droits humains, des soins de santé, de la lutte contre la corruption et de la bonne gouvernance. L'approche flexible du Plan d'action a permis l'élaboration d'un ensemble de mesures spécifiques en faveur des réfugiés, axées sur la protection des droits humains et sociaux et le soutien aux mesures d'intégration à long terme. L'Arménie bénéficie en outre d'initiatives thématiques et régionales mises en œuvre avec le Conseil de l'Europe, qui renforcent l'impact et la durabilité des réformes à l'échelle nationale.

Les **principaux résultats** des travaux de coopération dans six domaines thématiques sont présentés ci-dessous.

GARANTIR LES DROITS HUMAINS ET LES LIBERTÉS FONDAMENTALES



Adoption de **la loi sur les procédures d'exécution**, renforçant la conformité avec les articles 6 et 13 de la Convention.



Nouveau code de conduite dans les forces armées, améliorant les normes éthiques et la réglementation en matière de lutte contre la discrimination et l'harcèlement.



Loi sur la garde policière, alignant les pratiques policières sur la liberté de réunion pacifique (recours proportionné à la force).



31 000 demandes de naturalisation traitées efficacement depuis 2024 par le Service des migrations et de la citoyenneté.



Lancement d'un centre d'appel dédié pour permettre aux réfugiés d'accéder de manière centralisée à des informations sur leurs droits, la citoyenneté et leur statut juridique.



Plus de 200 professionnels de santé déplacés intégrés au système de santé arménien.

PROMOUVOIR LA JUSTICE SOCIALE, LA SANTÉ ET UN ENVIRONNEMENT DURABLE

Ratification de la **Convention sur les Droits de l'homme et la biomédecine (Convention d'Oviedo)**.

Lancement du **processus de ratification de l'article 11** de la Charte sociale révisée (droit à la protection de la santé).

Élaboration d'**une nouvelle stratégie en matière de logement social**, conforme à la Charte sociale.

Premier **rapport alternatif** soumis au Comité européen des droits sociaux.

Renforcement de la confiance dans les soins de santé grâce à une meilleure **surveillance éthique** et des approches centrées sur le patient.

Mise en place d'un **système d'assurance maladie universel** grâce à une nouvelle législation.

GARANTIR LA SÉCURITÉ ET L'INTÉGRITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET DES PERSONNES

Adoption d'une loi sur la corruption, d'une loi révisée sur la dénonciation et d'un Code de conduite type pour les fonctionnaires.



Renforcement des capacités d'évaluation des risques de corruption et d'atténuation des vulnérabilités.



Amélioration des compétences des autorités judiciaires et des forces de l'ordre pour poursuivre la cybercriminalité et traiter les preuves électroniques.



AGIR POUR L'ÉGALITÉ, LA DIVERSITÉ ET LE RESPECT



Adoption d'une **Stratégie nationale pour la mise en œuvre d'une politique en matière d'égalité de genre 2025-2028**, offrant ainsi un cadre coordonné pour l'égalité de genre.



Renforcement des **capacités pour lutter contre la discrimination et la haine** dans la sphère publique.



Législation complète renforçant le **système de protection de l'enfance**.



Augmentation du nombre de signalements de violences faites aux femmes et faisant ensuite l'objet d'enquêtes, reflétant une confiance accrue dans les forces de l'ordre.



Amélioration des **capacités** des professionnels concernés à **prévenir, détecter et lutter contre la violence à l'égard des enfants**.

RENFORCER LA CONFIANCE DANS LES INSTITUTIONS PUBLIQUES

125



médiateurs certifiés formés pour faciliter le règlement extrajudiciaire des litiges, ce qui a permis de réduire de 80 % la charge de travail des tribunaux civils.

6/10



établissements pénitentiaires **bénéficiant de services de télémédecine étendus**, pris en charge par l'État.

3



prisons équipées pour offrir une formation professionnelle, améliorant ainsi la réinsertion et l'emploi des détenus.



Ratification du Protocole n° 13 : abolissant la peine de mort en toutes circonstances.

ANCRRER LES VALEURS DÉMOCRATIQUES DANS LES SOCIÉTÉS EUROPÉENNES

Projet de loi largement consulté sur l'autonomie locale.



Renforcement du rôle des collectivités locales dans le développement socio-économique.



Les municipalités dotés d'outils pour favoriser l'intégration des réfugiés tout en renforçant leurs dispositifs de préparation aux crises.

